

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 avril, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROINSOLLE, Maire

Conseillers Municipaux en exercice	15	Présents : MM.ROINSOLLE D - LAFONTAINE O – BABIN JL – D.PRUDHOMME-HALLERY D - LEJARRE R - DEROUIN P - JOUSSELIN P – BRUN A – COSSON D – SALVAUDON D – DEPOND Y – DIARD M -
Présents	12	
Votants	15	Absents excusés : M.MOREAU J qui a donné pouvoir à D.SALVAUDON – Mme RIVIERE V qui a donné pouvoir à D.COSSON M.PILLAULT D qui a donné pouvoir à D.ROINSOLLE
VOTE POUR	15	Secrétaire de séance : Manon DIARD

1 – TAUX d'IMPOSITION 2014 des TAXES DIRECTES LOCALES

le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières qui s'établissent comme suit :
pour comparaison taux moyens communaux 2013
au niveau départemental

- Taxe d'habitation	➔	13.00 %	25.87 %
- Taxe foncière sur le bâti	➔	17.00 %	24.90 %
- Taxe foncière sur le foncier non bâti	➔	43.00 %	49.63 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 238 172 €. En outre, il sera versé à la commune 22 613 € d'allocations compensatrices.

2 – VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 16 008 € pour les subventions attribuées en 2014

3 - BUDGET PRIMITIF 2014 de la COMMUNE

le budget primitif voté à l'unanimité, s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section :

Investissement + report BP	620 865.00 €)	
Fonctionnement	692 438.47 €)	Total 1 313 303.47 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	620 865	INVESTISSEMENT RECETTES	620 865
020 dépenses imprévues invest	301.23		
13 subvention investissement	53 990	021 virement section fonctionnement	176 000
16 remboursement emprunts/dettes	165 200	10222 FCTVA	35 090
20 immobilisations incorporelles	3 000	10223 taxe aménagement	10 000
21 immobilisations corporelles	37 300	1068 excédent de fonctionn.capitalisés	274 050
23 immobilisations en cours	84 500	13 subventions	9 000
001 solde investissement reporté	245 443.63	16 emprunts et cautionnement	114 200
Dépenses 2014	589 734.86	Recettes 2014	618 340
Restes à réaliser 2013	31 130.14	Restes à réaliser 2011	2 525

FONCTIONNEMENT DEPENSES	692 438.47	FONCTIONNEMENT RECETTES	692 438.47
011 charges à caractère général	150 530	002 résultat de fonctionnement reporté	85 815.47
012 charges de personnel	260 607	013 atténuation de charges	13 000
65 autres charges de gestion courante	86 850	70 produits des services, domaine, ventes	33 500
66 charges financières	16 700	73 impôts et taxes	366 527
67 charges exceptionnelles	1 700	74 dotations subventions participations	169 096
022 dépenses imprévues	51.47	75 autres produits de gestion courante	22 000

023 virement à la section investissement	176 000	77 produits exceptionnels	2 500
--	---------	---------------------------	-------

4 - BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

le budget primitif voté à l'unanimité, s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section :

Investissement	89 467.00 €)	
Fonctionnement	39 350.91 €)	Total 128 817.91 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	89 467	INVESTISSEMENT RECETTES	76 706
		REPORT BP (RAR 2013) 13 subvention	12 761
		<i>RECETTES de l'année</i>	<i>76 706</i>
020 dépenses imprévues invest	0.75	021 virement section fonctionnement	23 000
001 solde exécution invest reporté	27 792.25	1068 excédents fonctionnement capitalisés	15 032
16 emprunts et dettes	10 750	13 subventions	18 924
23 immobilisations en cours	50 924	16 emprunts et dettes	19 750

FONCTIONNEMENT DEPENSES	39 350.91	FONCTIONNEMENT RECETTES	39 350.91
022 dépenses imprévues fonctionnt	0.91	002 résultat fonctionnement reporté	18 470.91
011 charges à caractère général	10 354	70 produit des services, du domaine	1 200
023 virement à la section investissement	23 000	75 autre produit (loyers)	19 680
66 charges financières	5 996		

5 - BUDGET du SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

le budget primitif voté à l'unanimité, s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section :

INVESTISSEMENT €	2 012 035.76		2 012 035.76
<i>Dépenses reste à réaliser</i>	<i>1 544 936.34</i>	<i>RAR</i>	<i>1 390 135.00</i>
<i>Dépenses de l'année</i>	<i>467 099.42</i>	<i>Recettes de l'année</i>	<i>621 900.76</i>
		Solde investissement reporté	132 302.76
Dépenses imprévues	925.42		
Remboursement capital des emprunts	152 060	Virt de la section d'exploit	129 100
Achat de matériel outillage	5 000	FCTVA	3 529
Achat de terrain	10 600	Autres réserves	22 499
Travaux d'assainissement	295 000	Subventions	61 964
		Emprunts	242 554
Amortissement subvention	3 514	Amortissements	29 952

FONCTIONNEMENT	172 002.77		172 002.77
Achats divers – entretien	5 500	Excédent fonctionnement reporté	20 488.77
Intérêts emprunts	7 411	Redevance assainissement	65 000
Virement à section investissement	129 100	Branchements	83 000
Amortissements	29 952	Amortissement subvention	3 514
Dépenses imprévues	39.77		

6 - EXTENSION DES RESEAUX ASSAINISSEMENT CONTROLE DES RESEAUX PHAGES – LA GARENNE – LA TOUCHE

le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre de SOA pour un montant de

* chantier PHAGES	6 373.00 € HT	
* chantier LA GARENNE	644.00 € HT	
* chantier LA TOUCHE	2 070.00 € HT	
	soit un total de 9 087.00 € ht	10 904.40 € TTC

7 - PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLE

Le Maire expose la nécessité de disposer d'une salle à usages polyvalents, près de l'école et de la mairie, accessible aux personnes à mobilité réduite, pour l'école, la garderie, les associations. Le Conseil à l'unanimité :
1/ décide de demander au bureau d'études BELG d'élaborer un projet et d'en fixer l'estimation.

8 - PERSONNEL COMMUNAL

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la commune :

GRADE d'ORIGINE	GRADE d'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES
Adjoint administratif 2° classe	Adjoint administratif 1° classe	100 %
Adjoint technique 2° classe	Adjoint technique 1° classe	100 %
ATSEM principal 2° classe	ATSEM principal 1° classe	100 %

9 – RECRUTEMENT d'un ADJOINT TECHNIQUE en CONTRAT A DUREE DETERMINEE en remplacement d'un titulaire indisponible

le Conseil DECIDE de recruter un adjoint technique en contrat à durée déterminée pour assurer le remplacement de l'adjoint technique actuellement en congé maladie, pour une durée de SIX MOIS et autorise le renouvellement du contrat selon l'absence de l'agent à remplacer,

10 – EMPLOI ATSEM : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le conseil décide d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'agent spécialisé des écoles maternelles 2° classe dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires.

Le Maire
Daniel ROINSOLLE